



FICHE DESCRIPTIVE : UNITE D'ENSEIGNEMENT LIBRE

(2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024)

Intitulé de l'UE libre : Introduction pratique au droit du travail

SEMESTRE 1 & SEMESTRE 2

(Sous réserve d'ouverture par l'enseignant responsable de l'UEL en amont de chaque semestre)

Pré-requis : Aucun pré requis : il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances en droit pour suivre cette UEL. L'enjeu de cette UEL est bien une initiation, et donc de permettre aux futurs salariés et/ou chefs d'entreprise d'avoir des éléments de base pour répondre à leurs questions courantes sur le droit du travail.

Objectifs et méthodologie : objectifs : Acquérir des connaissances de base en droit du travail : connaître les éléments de base d'un contrat de travail, le cadre juridique d'un entretien d'embauche ; une rapide évocation de la hiérarchie des textes (et en particulier code du travail/ conventions collectives le cas échéant) ; les différences entre CDD et CDI et les obligations légales y afférents ; les congés payés ; les différentes modalités de fin de contrat (les différents licenciements, le départ en retraite, la démission...) ; connaître enfin les différents rôles des IRP (CHSCT, CE, la différence DP/DS...) et la place du conseil des prud'hommes aujourd'hui. Il ne s'agit pas de former des spécialistes en droit social en 18H de TD, mais de donner des outils pour pouvoir s'orienter dans un monde en perpétuel changement, avec des bases et des textes de références. Les étudiants pourront à l'issue de l'UEL savoir auprès de quels textes et de quels interlocuteurs trouver des réponses à des questions plus spécifiques sur le droit du travail. Ils auront acquis un vocabulaire spécifique et des références essentielles de base.

Méthodologie : le cours s'appuiera sur des exemples concrets et des études de cas pour appliquer les textes de lois évoqués pour appuyer la partie théorique. Un devoir sur table écrit final permettra d'évaluer les connaissances acquises par l'étudiant, complété par une part de participation aux exercices et études de cas tout au long de l'année.

Contenu détaillé de la formation (éléments du programme)

Cette UEL vise à familiariser les étudiants avec le droit du travail, afin que tous les étudiants puissent avoir des repères en rentrant dans le monde du travail privé. Qu'est-ce qu'un employeur a le droit de faire ? Peut-il modifier un contrat de travail du jour au lendemain ? Sous quelles conditions peut-il licencier un salarié ? Quels sont les recours, et comment faire valoir ses droits face à son employeur ? A quoi servent les instances du personnel comme le CSE ? Est-il obligatoire partout ?

L'objectif est donc de fournir des réponses pratiques à ces questions, en balayant des lois qui touchent tous les salariés du privé, mais que bien peu d'entre eux connaissent réellement... Les étudiants suivant cette UEL auront donc les éléments en main pour ne plus se contenter de rumeurs et de fausses vérités sur leur emploi, présent ou futur.

Le cours abordera :

- La hiérarchie des textes
- Le recrutement
- Les différents types de contrat de travail (CDD, CDI) et les questions sur le temps partiel ; un point rapide sur les enjeux juridiques de la convention de stage
- Les congés payés
- Les différents types de ruptures du contrat de travail
- Les différents interlocuteurs du salariés : CSE, conseil des prud'hommes...

L'UEL peut-elle être suivie en régime de contrôle terminal (c'est-à-dire sans présentiel)

Oui ☒
Non ☐

Cours récupérable à la demande et/ou ouvrages de référence facilement trouvables

Modalités pédagogiques	Volume horaire
Travaux dirigés	18 heures
Travail personnel	6 heures
Autres (à préciser)	

Modalités pédagogiques pour placer l'étudiant au cœur de l'UEL :

Interventions durant le TD : exercices pratiques donnés en cours régulièrement et pédagogie inversée à partir de ces exercices

Modalités du contrôle des connaissances

SESSION 1			SESSION 2		
Modalités d'évaluation	A cocher	Commentaire(s)	Modalités d'évaluation	A cocher	Commentaire(s)
Examen écrit	X		Examen écrit	X	
Examen oral			Examen oral		
Contrôle continu			Rapport de projet		
Rapport de projet			Mémoire		
Mémoire			Soutenance orale		
Soutenance orale			Autres (à préciser)		
Autres (à préciser)					

Pour rappel, il est obligatoire d'organiser un examen de session 2 pour tout étudiant n'ayant pas validé son UEL, même si les modalités de contrôle de connaissances sont sous forme d'un contrôle continu en session 1.

Responsable pédagogique de l'UEL	
Nom et Prénom	Vallée Réjane
UFR, IUT, département, Direction	SHS
Adresse électronique	rvallee@univ-evry.fr
Enseignant animant l'UEL ³	
Nom et Prénom	selon les années juriste
UFR, IUT, département, Direction	
Adresse électronique	

Plafonnement d'inscription : 30 étudiants

NB : Toute demande de plafonnement inférieur ou supérieur à 30 étudiants devra impérativement être justifiée (contrainte technique, pédagogique ou de sécurité).